

# LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)  
REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS :

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES  
(The Trades Publishing Co.)  
25, Rue Saint-Gabriel, - MONTREAL  
TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT MONTREAL ET BANLIEUE - \$2.50  
CANADA ET ETATS-UNIS - 2.00 PAR AN.  
UNION POSTALE - - Frs 20.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de : "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements. Adressez toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.

## CE QUE NOS ABONNES PENSENT

Nous recevons la lettre suivante que nous publions sans commentaires :

Mongenais, 4 juillet 1907.

"Le Prix Courant.

Messieurs:—C'est avec plaisir que je vous envoie mon abonnement au "Prix Courant".

Mon opinion est que pas un marchand ne devrait se priver de le recevoir.

Vos études sur la manière d'administrer un magasin sont très instructives, et à elles seules valent plus que le prix de l'abonnement.

Bien à vous,

A. Lamarche.

## ADRESSES INCOMPLETES

Le maître des Postes de Montréal vient de publier une circulaire dont nous croyons devoir résumer ici les points essentiels dans l'intérêt de nos lecteurs.

L'indication de la rue et du numéro est indispensable pour les lettres adressées à Montréal. Quand une adresse est incomplète et qu'il est nécessaire de recourir au directoire pour la compléter, la livraison s'en trouve retardée d'une distribution au moins.

Il est des rues qui ont plusieurs milles de longueur et sont desservies par une douzaine de facteurs et même davantage. Quand, pour ces rues, le numéro sera omis dans l'adresse, la lettre sera retournée à son auteur afin d'éviter les pertes de temps qu'occasionneraient les recherches.

Pour économiser du temps dans leurs propres bureaux certaines maisons mettent à la poste des circulaires, catalogues, etc... en grand nombre sans inclure dans l'adresse la rue et le numéro. Le Maître des Postes les prévient qu'à l'avenir ces circulaires, etc., leur seront retournées pour compléter l'adresse.

Il n'est pas douteux que plusieurs personnes trouveront ces mesures un peu sévères mais, comme elles sont prises dans l'intérêt général, les intérêts particuliers devront s'incliner.

## RETARDS DANS LES LIVRAISONS

Quelques commerçants en gros dans le commerce des provisions avisent leurs clients de ne pas attendre que leurs stocks soient réduits à leur plus simple expression pour passer leurs ordres. Ils font valoir que les Compagnies de chemins de fer ont tellement de fret à transporter qu'elles livrent les marchandises avec une extrême lenteur.

Le commerce de détail aurait intérêt à prendre bonne note de ce fait très réel et à ne pas attendre pour passer ses ordres que les marchandises viennent à manquer plus ou moins. Il est toujours désagréable de déclarer à un client qu'on manque d'un article de vente courante et de laisser à un concurrent mieux approvisionné les profits qu'on aurait pu réaliser soi-même.

## LES BOITES DE PETITS FRUITS

Nous avons, dans notre dernier numéro, rappelé que les petits fruits ne devaient pas être mis en boîtes d'une contenance moindre de quatre-cinquièmes d'une pinte.

A ce propos même nous avons dit, comme l'ont fait également nos confrères de la presse quotidienne, qu'il n'y aurait pas de petites boîtes de petits fruits, c'est-à-dire de boîtes dont les dimensions seraient inférieures à celles exigées par la loi. Les rapports des inspecteurs ont créé cette impression que la loi à ce sujet était et serait observée.

Il n'en est rien malheureusement, comme nous l'a fait observer un de nos lecteurs et comme nous avons pu le constater nous-mêmes.

Il se vend actuellement des casseaux de fraises qui n'ont pas les dimensions voulues. Ils ont beau porter l'étampe "Short", ce mot ne nous semble pas remédier au mal qu'on a voulu guérir.

Non seulement les boîtes n'ont pas une capacité des quatre cinquièmes d'une pinte, mais pour la plupart elles ne sont pas remplies à leur contenance réelle.

Nous avons vu quelques marchands de détail; ils nous ont déclaré qu'il était presque impossible de se procurer d'autres casseaux de fraises que ceux marqués "Short". Ils prétendent que tous leurs clients leur font des remarques à propos de ces petites boîtes et qu'ils seraient heureux, si les inspecteurs faisant leur devoir, débarrassaient le marché de ces casseaux par trop exigus.

Un peu de surveillance au marché à la criée et au marché Bonsecours ne serait pas inutile pour ramener les délinquants au respect de la loi.

## A PROPOS DE PAVAGE

La rue St-Paul, depuis la rue St-Gabriel jusqu'à la rue McGill, était depuis assez longtemps dans un état déplorable et de grosses réparations étaient devenues nécessaires. Ces réparations avaient été décidées, mais non pas une complète réparation du pavage.

Aussi, les commerçants du quartier ont-ils été surpris cette semaine de voir arriver des équipes d'ouvriers et une quantité de tombereaux de pavés en scorie. On sait que les pavés en général ne sont pas en vogue, on leur reproche d'être trop sonores en même temps que d'être très durs aux pieds des chevaux. En gens qui n'ont pas pour habitude de lanterner dans leurs décisions, les commerçants les plus marquants mirent incontinent en mouvement les échevins du quartier pour protester contre le pavage en scorie de la rue St-Paul.

On les avait pris par surprise: au lieu de réparations avec quelques pavés de scorie de-ci, de-là, on pavait toute la rue avec un pavé sonore. Le président du comité de la voirie et le surintendant du département furent bientôt sur les lieux. Après quelques pourparlers et sur l'affirmation que les pavés en scorie n'étaient guère plus bruyants que l'asphalte et, en tous cas, moins sonores que les pavés en grès ou granit, il fut convenu que le pavage continuerait comme il venait d'être commencé et que, après qu'il